

# Foire aux questions Législatives anticipées

Les réponses aux questions que vous vous posez peut-être  
avant de déposer votre candidature

## CANDIDATS

### Faut-il avoir une expérience politique ?

N'ayez crainte, depuis la création de notre parti en 2016, plus de 800 personnes ont été candidates du Parti animaliste. Pour la plupart, il s'agissait de leur première expérience politique, et elles en gardent un merveilleux souvenir ! D'ailleurs beaucoup réitèrent l'expérience.

Même sans expérience, n'hésitez pas à candidater. Nos équipes accompagnent les candidats tout au long de leur parcours, tant sur les aspects administratifs, réglementaires que pratiques, pour mener à bien la campagne.

### Comment savoir si j'ai le profil recherché pour candidater ?

Ne vous inquiétez pas concernant le profil recherché : le formulaire de candidature en ligne nous permet d'avoir les éléments nécessaires afin de savoir si vos attentes correspondent aux nôtres et si vous êtes en accord avec les valeurs du Parti animaliste.

Suite au remplissage du formulaire, si cette première étape est validée, vous aurez un entretien en visioconférence avec un membre de l'équipe. Au vu du nombre de candidatures reçues, nous ne pouvons pas adopter un processus différent. Et cela permet aussi à chacun d'être évalué de la même manière.

Vais-je être obligé de participer aux débats politiques ? Je n'aime pas prendre la parole en public et ne me sens pas capable de répondre aux questions.

#### **Non.**

Généralement, être candidat, c'est bien entendu faire connaître le Parti animaliste ainsi que son programme aux électeurs de sa circonscription. Autrement dit, "faire campagne".

Mais dans le cas d'une dissolution de l'Assemblée nationale et de la tenue d'élections législatives anticipées, la campagne sera très courte puisqu'elle durera entre 20 et 40 jours (délai légal).

La seule chose importante qui sera demandée aux candidats, c'est d'être rigoureux dans les démarches administratives pour monter le dossier de candidature (avec l'appui du Parti animaliste) et de coller les affiches sur les panneaux électoraux de leur circonscription.

Toutefois, si certains candidats souhaitent “faire campagne”, nous les accompagnerons et nous mettrons également à disposition un “guide de terrain” afin de leur donner toutes les clés pour que leur campagne se déroule du mieux possible, et cela, quelle que soit l’expérience du candidat.

Dans tous les cas, rien ne vous oblige à participer à des débats publics ou à prendre la parole en public.

**J’ai très peu de temps disponible pour mener une campagne électorale.**

Que cela ne soit pas un frein pour déposer votre candidature !

Notre simple présence aux élections suffit à faire bouger les lignes : les autres partis sont ainsi obligés de se positionner sur la question animale afin de ne pas perdre l’électorat soucieux des animaux.

De ce fait, l’essentiel de la mission du candidat consistera à déposer son dossier de candidature en préfecture (prévoir de prendre **une demi-journée** à ce moment-là) et à coller des affiches sur les panneaux électoraux de sa circonscription (variable d’une circonscription à l’autre : compter de **quelques heures en zone urbaine à une journée en zone rurale**).

Et comme dit précédemment, la campagne sera très courte.

Soit peu de temps investi, pour un impact majeur !

**Les frais de déplacement des candidats pour le collage des affiches seront-ils remboursés ?**

**Non**, malheureusement.

À ce jour, le Parti animaliste n’a pas les moyens financiers pour rembourser les frais de déplacement des candidats qui devront coller les affiches dans leur circonscription.

Mais le candidat pourra demander l’aide de bénévoles de Parti animaliste qui résident dans son secteur.

**Comment savoir s’il y a déjà un candidat sur ma circonscription, pour éventuellement, déposer ou non ma candidature ?**

Actuellement, nous n’avons pas encore investi de candidats.

De plus, il est tout à fait possible de vous présenter dans une circonscription différente de celle où vous résidez. Vous pouvez donc remplir le formulaire en précisant vos préférences sur les circonscriptions. Toutefois, tenez compte du fait que, si vous êtes désigné candidat, vous devrez déposer votre candidature en personne (ou votre suppléant en cas d’empêchement de votre part) auprès de la préfecture de la circonscription dans laquelle vous vous présentez.

Si un autre postulant est investi sur l’un de vos choix, nous vous proposerons une autre circonscription, en tenant compte de vos préférences et de la proximité géographique avec votre lieu de résidence.

**Est-ce que je vais devoir engager des dépenses ?**

**Non.**

Le candidat n’aura pas à engager de dépenses pour mener sa campagne électorale.

Les frais afférents à la propagande (affiches officielles, bulletins de vote, tracts...) sont pris en charge par le Parti animaliste.

Toutefois, les candidats sont invités à faire des dons au Parti animaliste afin de financer les candidatures, car les législatives anticipées seront financées à 50 % par les dons au parti et les 50 % restants par des emprunts auprès de particuliers.

**Ma photo sera-t-elle utilisée sur les supports de propagande ?**

**Non.**

La photo du candidat ne sera ni sur les affiches, ni sur les professions de foi.

Elle sera par contre affichée sur le site Internet du Parti animaliste et communiquée aux médias qui en feraient la demande.

**Quel est l'engagement pour un candidat après les élections ?**

Une fois passées les élections, les personnes investies comme candidates pour les législatives anticipées n'auront aucune obligation de s'investir plus avant dans la vie du parti, dans la mesure où elles ne seront pas élues.

Mais nous serons ravis de compter dans nos rangs tous ceux et toutes celles qui souhaiteront continuer à porter notre sujet sur la scène politique !

En cas de victoire dans une circonscription - ce qui est quasi impossible avec le mode de scrutin actuel - le candidat élu deviendrait député du Parti animaliste et siègerait à l'Assemblée nationale. Les liens avec le parti seraient alors des plus serrés !

## SUPLÉANTS

**Puis-je proposer ma candidature uniquement pour le rôle de suppléant ?**

**Oui.**

Vous pouvez tout à fait apporter votre soutien en tant que suppléant, ce rôle a aussi toute son importance.

Notez cependant que pour pouvoir être présent dans le plus grand nombre de circonscriptions, le Parti animaliste aura en premier lieu besoin d'un maximum de candidats.

**Si je suis suppléant, serai-je exposé médiatiquement ?**

**Non.**

Le suppléant n'est pas exposé médiatiquement.

Son nom est toutefois imprimé sur les bulletins de vote, en dessous du nom du candidat.

**Un candidat, ou suppléant, doit-il postuler dans la circonscription où il est domicilié ?**

**Non.**

Un candidat - ou un suppléant - peut l'être dans n'importe quelle circonscription sans avoir de lien fiscal (domicile, résidence secondaire) avec cette circonscription.

Le candidat et son suppléant peuvent également ne pas résider dans la même circonscription l'un et l'autre. Toutefois, il est important qu'ils soient géographiquement proches afin de pouvoir procéder à des échanges de documents pour le dépôt officiel des candidatures.

## MANDATAIRES

Est-ce qu'il faut avoir certaines compétences pour se proposer comme mandataire financier d'un candidat ?

**Non.**

Il n'est pas nécessaire d'avoir des compétences particulières en matière de comptabilité ou de gestion. La principale qualité du mandataire doit être sa rigueur dans l'accomplissement de la mission qui lui est confiée :

- ouvrir un compte bancaire spécifique pour la campagne du candidat ;
- compiler les pièces justificatives ;
- suivre attentivement les préconisations et demandes du parti.

Cette rigueur est importante car un compte mal présenté peut entraîner son rejet par la CNCCFP (instance officielle de vérification des comptes de campagne) et donc entraîner une perte dans le financement public du parti.

Mais la mission du mandataire ne présente aucune difficulté majeure, et le parti accompagnera les mandataires dans toutes leurs démarches.

Si je suis mandataire, vais-je devoir déposer de l'argent personnel sur le compte mandataire ?

**Non.**

À aucun moment le mandataire ne doit déposer d'argent personnel sur ce compte. Au moment de son ouverture, le compte sera approvisionné soit par le candidat lui-même ou son suppléant, soit par le Parti animaliste.

Puis-je choisir un mandataire domicilié hors de ma circonscription ?

**Oui.**

Le mandataire n'est pas obligé de résider dans la circonscription ou le département du candidat. Toutefois, il est préférable que le mandataire et le candidat soient géographiquement proches afin de pouvoir procéder à des échanges de documents pour le dépôt officiel des candidatures.

Je suis candidat et j'ai trouvé mon mandataire financier et mon suppléant, que doivent-ils faire ?

Ils doivent compléter en ligne le formulaire :

<https://partianimaliste.fillout.com/legislatives-anticipees>.

## ÉLECTION DANS LES CIRCONSCRIPTIONS HORS DE FRANCE

Le Parti animaliste présentera-t-il des candidats dans les circonscriptions hors de France ?

**Oui.**

Et nous encourageons vivement les candidatures des Français de l'étranger !

En cas d'élections, les candidats hors de France n'ont pas besoin de se déplacer : c'est le Parti animaliste qui procédera au dépôt officiel de leur candidature auprès du Ministère de l'intérieur à Paris. En revanche, les candidats des circonscriptions hors de France devront être très réactifs pour envoyer leur dossier de candidature au Parti animaliste, car les délais seront extrêmement contraints. Cela peut impliquer des frais d'envoi non négligeables.

Il n'y a pas d'envoi d'affiches électorales aux candidats hors de France. Les affiches relatives aux circonscriptions hors de France sont apposées par l'administration consulaire dans les locaux des ambassades et des postes consulaires et, le jour du scrutin, à l'entrée des bureaux de vote ouverts dans d'autres locaux.

Les mandataires des candidats hors de France peuvent-ils ouvrir un compte bancaire mandataire à l'étranger ?

**Non.**

Le compte bancaire du mandataire doit être ouvert dans un établissement bancaire français.

## TRAITEMENT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Quel est le délai de réponse après avoir déposé sa candidature ?

Une fois votre candidature déposée, vous recevez un email automatique accusant réception de votre candidature et vous incitant, si possible, à chercher dès à présent un suppléant et un mandataire (si vous ne le recevez pas, vérifiez vos spams).

Ensuite, cela peut prendre plusieurs semaines avant que nous vous recontactions, mais ne soyez pas inquiet si vous ne recevez pas de réponse immédiatement. Nous avons un travail de traitement qui nécessite un certain temps, mais nos équipes se mobilisent pour que cela soit le plus rapide possible. Chaque dossier est soigneusement pris en charge.

J'ai déposé ma candidature sur le formulaire, mais je ne sais pas si elle a été validée

À ce jour c'est normal, personne n'a encore été investi, que ce soit en tant que candidat, suppléant ou mandataire.

Si vous avez reçu le mail d'accusé-réception suite à l'envoi de votre formulaire de candidature, c'est que celui-ci est bien pris en compte, il faut rester patient.

## CAMPAGNE

Le Parti animaliste va-t-il gérer la campagne sur les réseaux sociaux ?

**Oui.**

Le Parti animaliste assurera la communication au niveau national sur les réseaux sociaux via ses comptes officiels, mais les candidats pourront avoir leur propre communication sur leurs comptes personnels, dans le respect du programme et des valeurs du parti.

NB : l'utilisation de comptes premium et les posts sponsorisés ne sont pas autorisés pour les candidats pendant la campagne (un guide sera fourni en la matière).

## Que répondre à ceux qui demandent à quoi sert de voter pour le Parti animaliste ?

Voter pour le Parti animaliste permet de :

- Montrer notre score sur une élection nationale et prouver que l'on représente un pourcentage non négligeable de l'électorat. Le vote pour le Parti animaliste est un vote sans ambiguïté pour les animaux, et il est donc important que celui-ci fasse un bon score: c'est la meilleure manière de montrer que la cause animale compte pour les Français et Françaises et c'est ce qui rend possible des avancées législatives d'envergure, même si le parti n'obtient aucun siège (voir l'exemple de la loi maltraitance animale de Loïc Dombreval, qui n'aurait pas pu voir le jour sans nos résultats en 2017 et 2019).
- Donner ainsi du poids au Parti animaliste pour négocier des accords avec d'autres partis le cas échéant, notamment pour les municipales. Ce sont ces accords qui nous permettent aujourd'hui d'avoir des élus locaux en capacité d'agir concrètement au niveau local.
- Obliger les autres partis à se saisir de la question de la condition animale pour éviter de perdre des voix.

## Peut-on partager le formulaire de candidature ?

**Oui.**

On peut partager le formulaire de candidature auprès de son entourage, à toute personne intéressée pour représenter le Parti animaliste aux législatives en tant que candidat, ou pour remplir les rôles de suppléant ou de mandataire d'un candidat.

Pour toute autre question, n'hésitez pas à écrire à [candidats@parti-animaliste.fr](mailto:candidats@parti-animaliste.fr)

Ressources :

[Charte des valeurs du Parti animaliste](#)

[Programme du Parti animaliste](#)

